



La sécurité

C'est l'affaire de tous!



CHARTRE SECURITE MIL'PAT SUR LE CHEMIN

1 L'IMPLICATION DE CHACUN

Chaque personne est responsable de sa sécurité et doit veiller à celle des autres:

- J'applique avec rigueur les consignes du code de la route,
- Je suis exemplaire dans mon comportement,
- Je réagis face à toutes situations dangereuses, je réfléchis avant d'agir,
- J'observe et suis vigilant tout le long de la randonnée.**

2 L'ANIMATEUR EST RESPONSABLE DE LA SECURITE DU GROUPE

La sécurité fait partie intégrante de notre activité:

- J'évalue la quantité de randonneurs présents, (maximum 75 personnes).
- J'informe le groupe du parcours, des difficultés rencontrées, distances, dénivelés, routes, circulations, nature des chemins, agglomérations,...
- Je désigne un ou plusieurs serre-files et encadrants, avec gilets jaunes de sécurité, (un encadrant pour vingt personnes),
- Je fais respecter les règles du code de la route,
- J'analyse le comportement du groupe pour m'assurer du respect de l'ensemble des règles,
- En cas de doute j'en réfère aux membres du Bureau d'Administration présents.**

3 LE RANDONNEUR EST ACTEUR DE LA SECURITE DU GROUPE

La sécurité est l'implication de chaque randonneur:

- J'écoute et respecte les consignes du responsable de la randonnée,
- J'intègre la prévention de la sécurité par mon comportement sur le parcours,
- Je respecte les règles du code de la route,
- Je respecte la cadence et la cohésion du groupe donné par le responsable,
- Je comprends notre Charte et m'y réfère régulièrement,
- En cas de doute concernant la sécurité des randonneurs, j'en réfère au responsable.**

ON A TOUS ENVIE DE PROTEGER NOS VIES

**LE MIL'PAT FAIT SON POSSIBLE POUR ASSURER LA SECURITE DE SES ADHERENTS
QUE CHACUN EN SOIT ACTEUR.**

Je m'engage à respecter cette Charte: Nom:

Signature:

Date: